



## Compte-rendu des délibérations du Conseil municipal de RÉAUVILLE (DRÔME) du 21 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-et-un janvier à dix-huit heures,  
le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Hélène SOUTPPE, Maire.

Date de convocation : 16 janvier 2020

Présents : Mesdames : Monique ALLEGRE, Nadine DONNEAUD, Marie-Hélène SOUTPPE

Messieurs : Gérard BARRIERE, Denis DIEMUNTSCH, Marc GASSER, Alain GELPIER, Norbert PERRIN

Absents excusés : Marcelle BOISSIER a donné procuration à Alain GELPIER, Gilles SARACCO a donné procuration à Norbert PERRIN

Retard excusé : Véronique GOUDON arrivée à 18h13

→ Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

OBJET	Pour	Contre	Abst	Délibérations
Evolution de la convention service Application du Droit des Sols (ADS)	10	0	0	<p>NB : Véronique GOUDON absente au moment du vote.</p> <p>La convention qui lie la commune au service mutualisé d'ADS de la Communauté de communes, par délibération de la CCEPPG, a été modifiée pour intégrer des évolutions réglementaires, le changement d'adresse de la CCEPPG et une évolution de la grille tarifaire.</p> <p>Les tarifs restent inchangés sauf :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le contrôle de conformité passe de 120 € à 80 €,</li><li>- la création d'un nouveau tarif lié aux contentieux en urbanisme</li></ul> <p>→ Contrôle dans le cadre d'une infraction au Code de l'urbanisme 161 €</p> <p>Le Conseil <b>accepte</b> ces modifications et <b>autorise</b> Madame le Maire à signer la convention N°3 modifiée.</p>
Travaux du Réservoir et du réseau « Eau potable »	11	0	0	<p>Quatre entreprises ont été consultées pour le remplacement de 4 vannes à clapet dans le réservoir du Tournillon et le sectionnement du réseau d'eau potable par l'installation de 5 vannes : SAUR, PELOUX, MONTEIRO, BON TP.</p> <p>Après étude des propositions, le Conseil décide de retenir la Société BON TP de St Gervais/Lauzon, pour un montant de 10 915,96 € TTC</p>

Compte-rendu du CM du 21/01/2020



OBJET	Délibérations		
	Pour	Contre	Abst
<u>Loyer du futur logement de la Grand'rue</u>	11	0	0
<u>Engagement et mandatement de dépenses d'investissement avant vote du Budget Primitif 2020</u>	11	0	0
<u>Travaux de voirie de la Grand'rue</u>	11	0	0

Le futur logement T3 de la Grand'rue sera ouvert à la location vers mi-mars, au mieux. Une annonce sera prochainement diffusée sur le Bulletin municipal et sur « Le bon coin » en priorisant les candidats en situation de mobilité réduite, le logement étant adapté pour les PMR.  
Le Conseil **décide** de fixer le loyer mensuel du futur T3 de 85,51 m<sup>2</sup> à 550 € hors charges.

Afin de pouvoir engager des dépenses d'investissement en attente du vote du Budget Primitif 2020 voté fin Avril, il est possible d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du ¼ des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, soit 111 412 €.  
Le Conseil **autorise** Madame le Maire à engager et mandater des dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du Budget 2020, pour un montant de 14 100 € TTC, correspondant aux prévisions de dépenses connues.

Suite aux travaux de réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes, il est nécessaire d'aménager la Grand'rue pour intégrer devant le logement créé une place handicapée, réparer le revêtement suite aux nombreuses tranchées de passage de réseaux et traiter les eaux pluviales.  
Des consultations sont en cours et seule la société SO.RO.DI. a apporté une réponse.  
La demande de subvention auprès de l'Etat devant être faite avant fin janvier pour réalisation des travaux en 2020, il est convenu de retenir en référence le devis de SO.RO.DI. et de relancer la consultation.  
Les travaux concernent un revêtement nouveau en enrobé et un caniveau central pour canaliser les eaux pluviales, sur une partie de la Grand'rue et sur toute la longueur de la rue du Couraud.  
Le Conseil :  
- **accepte** le devis de SO.RO.DI. pour un montant total de 49 466,40 € TTC, Grand'rue et rue du Couraud, sous réserve d'obtenir une proposition plus favorable d'ici les travaux,  
- **demande** à Madame le Maire de faire une demande de DETR auprès de la Préfecture.



OBJET	Pour	Contre	Abst	Délibérations
<u>Avis sur la construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Roussas</u>	3	3	5	Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil <b>communiqué</b> à la DDT26/ Unité territoriale de Valence son avis partagé sur la construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Roussas.

La séance est levée à 19h45.

Prochaine réunion du Conseil municipal **le lundi 24 février 2020** à 18h00,

Le Maire  
Marie-Hélène SOUPRE

